



Directives du projet de recherche (PdR) en sociologie (« mémoire de bachelor en sociologie »)

Le Projet de recherche du bachelor a pour but de développer ou renforcer :

- l'aptitude à mettre en jeu et critiquer des concepts sociologiques articulés autour d'une problématique ;
- l'aptitude à construire et gérer une revue de la littérature pertinente ;
- l'aptitude à la rédaction et à la mise en forme d'un rapport scientifique.

Le Projet de recherche a donc une dominante conceptuelle et théorique, complétée éventuellement par l'exploration d'un terrain.

Conditions

Le Projet de recherche de bachelor a une valeur de 12 crédits. Il se concrétise dans un texte comprenant entre 80'000 et 100'000 signes (espaces compris, hors bibliographie). Il est attendu que ce document obéisse aux styles et critères de présentation d'un texte scientifique.

L'étudiant.e définit son sujet au plus tard au début du 5^e semestre, dans le cadre du séminaire d'accompagnement des mémoires et il.elle soutient en principe son mémoire à la fin du 6^e semestre.

Un bordereau d'inscription au Projet de recherche en sociologie doit être remis dans le cadre du séminaire d'accompagnement des mémoires. Ce bordereau consiste en un résumé du thème choisi pour le Projet de recherche et comprend la signature du.de la directeur.trice s'engageant à encadrer le travail.

Direction

Par principe, les Projets de recherche sont dirigés par les membres du corps professoral (PO, PA, PAST et MER) affiliés au Département de sociologie (DEPSO). Les maître-assistant.es peuvent diriger un projet de recherche par année, pour autant que celui-ci s'inscrive dans leur champ de recherche. <http://www.unige.ch/sciences-societe/socio/fr/quisommesnous/>.

Les assistants/es (AS) ne sont pas autorisés/es à diriger des Projets de recherche. Ils.elles peuvent néanmoins être membres du jury.

Composition du jury

Le jury se compose de deux personnes, soit le.la professeur.e ayant dirigé la recherche, assisté.e d'un membre du Département de sociologie ou, quand le sujet s'y prête, d'un.e membre d'un autre département ou institut de la faculté des Sciences de la Société.

Soutenance

Le projet de recherche terminé est en principe déposé 6 semaines avant la soutenance auprès du.de la directeur.trice, et 2 semaines avant la soutenance auprès du.de la juré.e. La soutenance est fixée par le.la professeur.e, en accord avec le.la candidat.e et le.la juré.e. La soutenance est annoncée par voie d'affichage et est publique.

La soutenance réunit le.la candidat.e au bachelor, le.la professeur.e ayant dirigé le projet de recherche et un.e membre du jury. La soutenance débute par une présentation en 15 minutes du Projet par le.la candidat.e, puis se poursuit par les commentaires et questions du jury (professeur.e et juré.e).

La soutenance est un examen. La note est fixée en majeure partie sur le contenu du Projet de recherche, mais la soutenance joue un rôle dans l'appréciation du jury. A l'issue de la soutenance, l'étudiant.e est informé.e de la note obtenue et reçoit la grille d'évaluation des PdR complétée.